



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES
DU MAIRE

ARRETE N°174.2024
Rue de la Gare – Rue Jean-Baptiste Delobel

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la réglementation de la circulation routière,
- Vu la demande présentée le 04 Novembre 2024, pour le stationnement d'un camion dans le cadre d'un déménagement au droit du n°86 rue Jean-Baptiste Delobel et un emménagement au droit du n°14 rue de la Gare,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation piétonne et le stationnement des véhicules de toute nature,

ARRETE :

- Article 1** Madame JEANDON est autorisée à stationner un camion dans le cadre d'un déménagement au droit du n°86 rue Jean-Baptiste Delobel et un emménagement au droit du n°14 rue de la Gare le 26 Novembre 2024 toute la journée.
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit du n°86 rue Jean-Baptiste Delobel et au droit du n°14 rue de la Gare, ce, afin de faciliter le déménagement et l'emménagement.
- Article 3** La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30 km/h.
- Article 4** La signalisation pour assurer la sécurité des piétons et des véhicules sera prise par Madame JEANDON.
- Article 5** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.
- Article 6** Madame JEANDON,
Le Service de Police Municipale,
Monsieur le Commissaire de Police,
Les Services Techniques de la Ville,
Monsieur le Directeur Général des Services,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le - 6 NOV. 2024

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr